

# VITICULTURE



Bulletin élaboré sur la base des observations réalisées dans le cadre du réseau Provence Alpes Côte d'Azur et Sud Drôme

Bulletin également disponible sur le site : <http://www.draaf.paca.agriculture.gouv.fr>



**Bulletin n°6**  
**Mardi 25 avril 2017**

Pour recevoir gratuitement le BSV dès sa parution sur votre boîte mail, inscrivez-vous sur [www.bsv-paca.fr](http://www.bsv-paca.fr)

## Faits marquants

**Excoriose** : fin des risques en tous secteurs.

**Mildiou** : un nouveau foyer primaire en territoire Provence ainsi qu'un repiquage. Pas de foyer observé à ce jour dans les autres territoires.

**Black-rot** : 1<sup>ers</sup> symptômes dans la Drôme.

**Gel** : de nouveaux dégâts suite au gel des 20, 21 et 22 avril.

## Stades phénologiques :

Photos : CA84



Stade E (2-3f étalées)



Stade F (5-6f étalées)



Stade G (8-9f étalées)



Stade H (10-13f étalées)

### Grenache

Secteur 0 (ultra précoce) : stade 10-12 f étalées majoritaire.

Secteur I (très précoce) : stade 4-5 f étalées à 10-12 f étalées, stade 8-10 f étalées majoritaire.

Secteur II (précoce) : stade 4-5 f étalées à 9-10 f étalées, stade 7-8 f étalées majoritaire.

Secteur III (moyen) : stade 3-4 f étalées à 8-9 f étalées, stade 5-7 f étalées majoritaire.

Secteur IV (tardif) : stade E (2-3 f étalées) à 7-8 f étalées, stade 4-6 f étalées majoritaire.

Secteur V (très tardif) : stade E (2-3f étalées) à stade 3-4f étalées.

### Muscat de Hambourg

Secteur II : stade 6-8 f étalées.

Secteur III : Stade 5-6 f étalées.

Secteur IV : 3-5 f étalées

Secteur V : stade 3-4 f étalées.

DIRECTEUR DE PUBLICATION  
Monsieur Claude ROSSIGNOL  
Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Provence Alpes Côte d'Azur  
Maison des Agriculteurs - 22, Avenue Henri Pontier  
13626 - AIX EN PROVENCE CEDEX 1  
[contact@paca.chambagri.fr](mailto:contact@paca.chambagri.fr)  
04 42 17 15 00

RÉFÉRENT FILIÈRE ET RÉDACTEUR DE CE BULLETIN  
Elisabeth RICAUD  
CIRAME  
779, chemin de l'Hermitage - Hameau de Serres  
84200- CARPENTRAS  
[ricaud-e@agrometeo.fr](mailto:ricaud-e@agrometeo.fr)  
04 90 63 22 66

## Dégâts de gel



Photo CA 26



Photo CA 84

Des gelées ont été enregistrées les 20 et /ou 21 et/ou 22 avril. Des dégâts très variables (de 5 à 100%) sont fréquemment observés. Sur une même commune, certains quartiers sont gelés à 100%, d'autres ne sont pas concernés par le gel. Ci-dessous, par département, une liste non exhaustive des communes touchées :

### Bouches du Rhône

Aix en Provence, Venelles, Eguilles, Puyricard, St Cannat, Rognes, Lambesc, Pélissanne, Lançon, Orgon, Lamanon, Charleval, Cazan.

### Var

Presque tous les secteurs de ce département sont concernés, avec des dégâts très variables. Les plus touchés, avec dégâts jusqu'à 100%, sont ceux de Carcès et Cotignac, secteur Flassans-sur-Issole, secteur Saint-Maximin et Brignoles, Vallée de la Môle, Callas...

### Vaucluse

Vaison la Romaine, Villedieu, Le Crestet, Veaux, Entrechaux, St Marcellin, Beaumes de Venise, St Hippolyte, Piolenc, Méthamis, Blauvac, St Estève, Villes sur Auzon, Flassan, Mormoiron, St Didier, Carpentras, Mazan, Caromb, St Pierre de Vassol, Bédoin, Cadenet, Cucuron, Lourmarin, Ansois, Cabrières d'Aigues, La Tour d'Aigues, Grambois, La Motte d'Aigues, Beaumont de Pertuis, Gordes, Ménerbes, Goult, Roussillon, Gargas, Villars, St Saturnin les Apt.

### Drôme

Dans les vallées de l'Aygue, de l'Ouvèze, du Lez, de l'Ennuye.

Mirabel aux Baronnies, Piégon, Puyméras, Rousset les Vignes, Saint Pantaléon les Vignes, Venterol.

## Excoriose

**Éléments de biologie** : Cf bulletin n°1

**Estimation du risque** : fin des risques sur tous secteurs.

## Mildiou

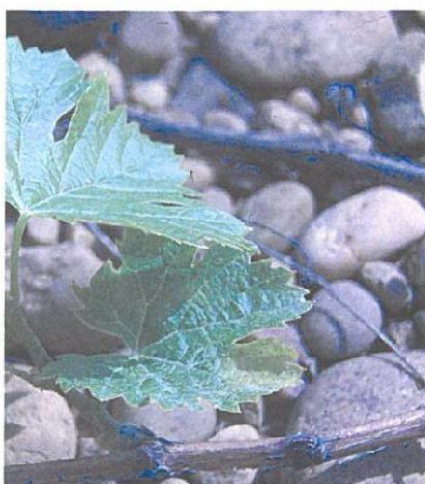
**Éléments de biologie** (Cf bulletin n°2)

**Pour que les contaminations primaires aient lieu (foyers primaires)**, il faut conjointement :

- présence d'organes verts dès le stade « pointe verte (semis de pépins compris)
- présence de flaques d'eau (des rosées ne suffisent pas)
- températures supérieures à 10°C.

Ces trois conditions permettent aux œufs d'hiver de libérer les macroconidies contenant des zoospores qui contaminent les organes verts présents dans la flaque ou à proximité immédiate par éclaboussures.

Après un délai variable de 10 à 20 jours selon la température, les 1ères taches apparaissent sur le feuillage. Ce sont les foyers primaires : taches d'huile sur les organes verts présents au niveau du sol.



## **Mesures prophylactiques**

Les mesures prophylactiques désignent l'ensemble des moyens mis en œuvre dans le but de prévenir l'apparition, la propagation ou l'aggravation de la maladie.

Pour limiter le risque de contaminations mildiou :

- Limiter les flaques par l'enherbement.
- Supprimer les organes verts à proximité du sol (épamprage précoce et destruction des plantules).
- Gérer au mieux la vigueur par notamment le choix du porte-greffe, le raisonnement de la fertilisation et des irrigations.
- Les mesures limitant les entassements de la végétation (ébourgeonnage, palissage, effeuillage...) réduisent la durée d'humectation des grappes et favorisent la pénétration des spécialités commerciales au cœur de la souche.

## **Territoires Sud Drôme/Enclave des Papes**

### **Analyse du risque**

Aucune pluie enregistrée cette semaine. Les valeurs de l'EPI (Etat Potentiel d'Infection) du modèle Potentiel système sont faibles et en baisse de 2 points en moyenne.

- Rechercher les foyers primaires sur les parcelles susceptibles d'avoir été contaminées par l'épisode pluvieux du 1er au 2 avril.

**Estimation du risque** : risque nul jusqu'à l'apparition des foyers primaires.

## **Territoire Côtes du Rhône/Vallée du Rhône**

### **Analyse du risque**

Aucune pluie enregistrée cette semaine. Les valeurs de l'EPI (Etat Potentiel d'Infection) du modèle Potentiel système sont faibles et en baisse de 2 points en moyenne.

- Rechercher les foyers primaires sur les parcelles susceptibles d'avoir été contaminées par l'épisode pluvieux du 1er au 2 avril et celui localisé 5 avril.

**Estimation du risque** : risque nul jusqu'à l'apparition des foyers primaires.

## **Territoire Sud Luberon/Bouches du Rhône/Ste Victoire.**

### **Analyse du risque**

Aucune pluie enregistrée cette semaine. Les valeurs de l'EPI (Etat Potentiel d'Infection) du modèle Potentiel système sont faibles et en baisse de 2 points en moyenne.

- Rechercher les foyers primaires sur les parcelles susceptibles d'avoir été contaminées par l'épisode pluvieux du 1er au 2 avril et celui localisé du 5 avril.

**Estimation du risque** : risque nul jusqu'à l'apparition des foyers primaires.

## **Territoire Provence**

### **Analyse du risque**

Aucune pluie enregistrée cette semaine. Les valeurs de l'EPI (Etat Potentiel d'Infection) du modèle Potentiel système sont en baisse de 1 point en moyenne.

### **Observations**

Un foyer primaire a été observé à Plan de La Tour ainsi qu'un repiquage sur une parcelle de Chardonnay à Grimaud (parcelle humide).

- Rechercher les foyers primaires sur les parcelles susceptibles d'avoir été contaminées par l'épisode pluvieux du 1er au 2 avril et celui localisé du 5 avril.

**Estimation du risque** : risque nul en l'absence de foyers primaires, faible à moyen en cas de pluie sur les parcelles présentant des foyers primaires.

## Black Rot :

Éléments de biologie (Cf bulletin n°2)

Black rot sur feuille (photo CA26)



### Analyse du risque

Pas de pluie cette semaine.

### Observations

Des taches ont été observées dans la Drôme sur deux parcelles historiquement sensibles (Suze la Rousse et St Paul-Trois-Châteaux), dans les Bouches du Rhône à Noves et Eygalières suite vraisemblablement aux épisodes pluvieux 1<sup>er</sup>-2 avril.

- 🔍 Rechercher les symptômes sur les parcelles susceptibles d'avoir été contaminées par l'épisode pluvieux des 1<sup>er</sup>-2 avril.

**Estimation du risque** : risque nul en l'absence de symptôme, moyen en cas de pluie sur les parcelles avec symptômes et celles historiquement sensibles.

## Oïdium

Éléments de biologie (Cf bulletin n°3)

Drapeaux



Photos CA13

### Observations :

Sur 53 parcelles observées du 19 au 25 avril, 48 parcelles ne présentent pas de drapeaux, 3 parcelles moins de 10%, 2 parcelles plus de 50%.

Sur 99 parcelles observées du 19 au 25 avril, 9 parcelles présentent moins de 10% de feuilles oïdiées, 1 parcelle moins de 30% de feuilles oïdiées.

**Estimation du risque** : fort uniquement sur les cépages sensibles aux drapeaux (Carignan, Cabernet-Sauvignon, Chardonnay, Marsanne), sur les parcelles habituellement très touchées ; risque fort sur les parcelles ayant atteint le stade 10-12 feuilles étalées, nul dans les autres cas.

## Vers de la grappe

**Éléments de biologie :** Cf bulletin n°1

### **Observations :**

Les vols se poursuivent mais sont généralement en baisse en secteurs très précoces et précoces. Des larves au stade L2 ont été observées en secteurs précoces.

La modélisation ACTIV prévoit les premières L3 à partir du 25 avril en secteur II, du 2 mai en secteur III, du 4 mai en secteur IV, du 9 mai en secteur V.

larve d'eudémis



larve de cochylis



*Photos issues du « Guide des Vignobles Rhône Méditerranée »*

**Estimation du risque :** localement fort en secteur 0, I et II, nul sur les autres secteurs de précocité.

NB : Les contrôles de seuil de nuisibilité pour la première génération (80 larves pour 100 inflorescences en raisin de cuve, 50 larves pour 100 inflorescences en raisin de table) sont à effectuer en fin de vol par saumurage\*.

\* le saumurage :

- dissoudre 200g de gros sel dans 2 litres d'eau.
- immerger les inflorescences en veillant à ce qu'elles restent au fond.
- remuer périodiquement pour enlever les bulles d'air contenues dans les boutons floraux. Les larves vont remonter à la surface.
- attendre 20 mn avant de débiter le comptage.
- sortir les larves et les dénombrer.
- renouveler cette opération pendant 1 heure minimum.

## **Information : Pulvérisation : guide pratique de L'IFV et L'IRSTEA**

Un guide pratique de réglages et d'utilisation des pulvérisateurs viticoles est diffusé sur : [www. ifv guide pulvérisation](http://www.ifv.guidepulverisation.fr). Il permet de vous aider à répondre à la question : comment bien choisir et bien régler mon pulvérisateur ?

**Les abeilles butinent, protégeons les !**  
**Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires**

1. Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.
2. Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".
3. Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.
4. **Afin d'assurer la pollinisation des cultures**, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.

**LES OBSERVATIONS CONTENUES DANS CE BULLETIN ONT ETE REALISEES PAR LES PARTENAIRES SUIVANTS :**

Chambres d'Agriculture Drôme, Vaucluse, Bouches du Rhône et Var, la SCAN, le Domaine Expérimental La Tapy, Céréalis, la CAPL, Soufflet Vigne, CoopAzur JARDICA, Association des Vignerons de la Ste Victoire, ICV Provence.

**COMITE DE REDACTION DE CE BULLETIN :**

Bulletin rédigé par Elisabeth Ricaud (CIRAME), en collaboration avec les animateurs territoriaux : Julien Vigne, Agnès Vallier (CA26), Eric L'Helgoualch, Claire Fersing, (CA84), Marine Balue, Julie Mazeau (CA83), Didier Richy, Vanessa Fabreguette (CA13).

N.B. Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre régionale d'Agriculture et l'ensemble des partenaires du BSV dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie, le cas échéant, sur les préconisations issues de bulletins techniques.

*Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.*